



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7^e séance du mardi 21 novembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/35 de la Municipalité, du 6 juillet 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts « Les APEMS ont 20 ans : nous avons la quantité, quid de la qualité ? L'accueil pour enfants en milieu scolaire mérite désormais évaluation » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de Mme Diane Wild et consorts « activités sportives dans les APEMS » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des APEMS de qualité en suffisance et conçus avec la participation des parents, associations de quartiers et commissions d'établissement » ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'500'000.- pour les travaux de construction et de rénovation des structures parascolaires ;
5. d'amortir annuellement le crédit mentionné au point 4 par la rubrique 35.331 du Service des écoles et du parascolaire ;
6. de faire figurer sur la rubrique 35.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 4.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois.

Le président

La secrétaire adjointe